DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_005-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 20 janvier 2026 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

Présents : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, Mme Valérie BROSSE, M Jean Robert PAGES formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
Ont donné procuration : Mme Pascale VITRE donne pouvoir à Mme MASSON, M Charles GUINEZ donne pouvoir à M PAGES.
Absent/excusé : Mme Virginie DUMONT, Mme Camille BOSSARD, M Pascal MAUDET-CARRION.
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2026-005 – Finances – Etat des indemnités des élus 2025
L'article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doit être présenté annuellement un état des indemnités de toutes natures perçues par les membres des conseils municipaux au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées :

	NOM	Indemnités Conseil Municipal (brut)	Remboursements de frais	Indemnités Syndicales mixtes	Montant total
Maire	RICHARD Jacques	25 452.24 €	0	0	25 452.24 €
1ère adjointe	MASSON Josette	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
2ème adjoint	COUMAILLEAU Pascal	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
3ème adjointe	DUVAL Anne-Laure	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
4ème adjoint	PERRIGAULT Gérard	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
5ème adjointe	BRETEL-RENAULT Danielle	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
6ème adjoint	PERAN Emanuel	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
7ème adjointe	BRUEZIERE Marie-Annick	8 878.68 €	0	0	8 878.68 €
Élu délégué	RAVAILLER Michel	1 016.04 €	0	0	1 016.04 €
Élu délégué	VASNIER Alain	1 016.04 €	0	0	1 016.04 €
	Total brut	**89 635.08 €**	**0**	**0**	**89 635.08 €**

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213502511-20260126-2026_005-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **PRENDRE ACTE** de la présentation de l'état annuel 2025 des indemnités des élus.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD